

Au fur et à mesure de sa progression, le jeune escrimeur peut obtenir un blason après un petit examen théorique et pratique passé au sein du Club et jugé par le Maître d'Armes :

Blason jaune

après un an de pratique pour poussins et pupilles

Blason rouge

pupilles, benjamins

Blason bleu

benjamins, minimes (obligatoire pour participer aux compétitions minimes)

Blason vert

jeune arbitre